

**Délibération n° 2017-083 en date du 10 Avril 2017 portant
motion sur le projet de réorganisation des activités d'intervention
« Urgence Gaz »**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 50	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, , MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

Secrétaire de séance : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier reçu de l'association départementale ADECR (Association Départementale des Elus Communistes et Républicains) sollicitant le Conseil Communautaire pour l'adoption d'une motion concernant le projet de réorganisation des activités d'intervention Urgence Gaz, présenté par la direction GrDF lors d'un comité central d'établissement.

Considérant que le projet de réorganisation des activités d'intervention « Urgence gaz » élaboré par la direction GrDF ne prévoit plus qu'une seule zone d'Urgence gaz pour la Creuse au lieu de 2 actuellement, cette unique zone étant élargie au sud de l'Indre,

Considérant que le contrat de service public signé entre GrDF et l'Etat ne serait plus respecté sur le département de la Creuse,

Considérant que ne serait pas pris en compte les préconisations du rapport du Colonel Fleury, rapport commandé par le Ministère de l'Intérieur en 2008 suite à de graves accidents et stipulant qu'« il s'avère indispensable de réduire les délais d'acheminement des services d'urgence de GDF sur les lieux d'intervention... »,

Considérant que le distributeur de gaz GrDF ne respecte pas ses obligations de l'arrêté du 13 juillet 2000 sur la qualité de service, arrêté stipulant que « le distributeur assure une livraison continue et la qualité du service gaz au client » ni ses obligations en termes de sécurité « l'organisation de l'opérateur doit tenir compte de la nécessaire proximité des moyens indispensables au traitement des interventions d'urgence. L'opérateur doit intervenir directement et indirectement dans la zone considérée dans les délais les plus brefs pour prendre les premières mesures de sécurité destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens ».

Accuse de réception en préfecture
023-242300127-20170428-2017-083-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Considérant que cette décision irait à l'encontre des politiques d'aménagement du territoire impulsées par les collectivités locales, départementales, régionales et l'Etat, dont la priorité est au maintien et au développement des services aux populations,

Considérant qu'encre une fois, ce serait une diminution des emplois sur ce département.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chénérailles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois, à l'unanimité :

- Demande l'arrêt de toute réorganisation allant dans le sens d'une dégradation de la qualité de service et de la sécurité des biens et des personnes,
- Demande que les territoires et leurs élus soient associés à une vaste réflexion sur l'organisation du service de GrDF

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017
Pour copie conforme, le 28 Avril 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170428-2017-083-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017